

AUTORISATION DE PERMIS DE CONSTRUIRE DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		Référence dossier :
Déposée le 12/06/2024	Complétée le 19/07/2024	N° PC 34116 24 M0019
Affichée le 14/06/2024		
Par	GORKA HOLDING - GMBH	Surface Plancher maximale autorisée : 1526 m ²
N°SIRET	84077578700012	
Demeurant à	38 Robert-Koch-strasse 65520 BAD CAMBERG	Destination : Bureaux, Artisanat, Entrepôt
Représenté par	Monsieur Günther DR. GORKA	
Pour	Construction d'un bâtiment d'activité destiné à la fabrication d'équipements médicaux (Bureaux : 510 m ² , Artisanat : 507 m ² , Entrepôt : 509 m ²)	
Sur un terrain sis	1642 Rue de la Valsiere GRABELS	URBANISME AFFICHAGE EFFECTUE DU 29/08/2024 AU 29/10/2024 NON OPPOSITION GRABELS, LE LE MAIRE,
Parcelle(s)	AA0064	

Le Maire,

- Vu** la demande susvisée ;
- Vu** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants ;
- Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'inondation approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'incendies de forêt approuvé ;
- Vu** le porter à connaissance de la carte départementale d'aléas incendie de forêt approuvée le 17/12/2021 ;
- Vu** le Schéma Directeur d'assainissement pluvial des services de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 18/07/2018 notifiant la nouvelle connaissance de l'aléa inondation par ruissellement pluvial ;
- Vu** la Zone d'Aménagement Concerté « ZAC EUROMEDECINE II » approuvée ;
- Vu** les pièces complémentaires déposées en date du 19/07/2024, 02/08/2024 et du 07/08/2024 ;
- Vu** l'avis favorable avec prescriptions de la Direction Déléguée des Cycles de l'Eau Service Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) en date du 11/07/2024 ;
- Vu** l'avis favorable avec prescriptions de la REGIE DES EAUX en date du 05/07/2024
- Vu** la l'avis du Pôle Piémonts et Garrigues en date du 13/06/2024 ;
- Vu** l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault (SDIS 34) en date du 02/07/2024 ;
- Vu** l'avis de la SERM en date 09/08/2024 ;
- Vu** la consultation auprès du Pôle Déchets et Cycles de l'Eau – Service Collecte et Nettoyement en date du 13/06/2024 ;



ARRETE:

ARTICLE 1 : Le permis de construire est **ACCORDE** pour le projet décrit dans la demande susvisée.

ARTICLE 2 : Les prescriptions émises par le Pôle Piémonts et Garrigues, par la REGIE DES EAUX, par le service GEMAPI et le SDIS34, annexées au présent arrêté seront strictement respectées.

GRABELS, le

Le Maire

Le Maire,
René REVOL

